

¹ Entrée en vigueur le 4 octobre 2015.

² N° 2015-09146. Accès par internet : <https://www.e-tar.lt/portal/lt/legalActSearch>

³ Code du travail de la République de Lituanie, *Journal Officiel*, 2002, No. 64-2569.

⁴ Les lois suivantes n° 2015-06060 n° 2015-08052. Accès par internet : <https://www.e-tar.lt/portal/lt/legalActSearch>

⁵ Entrée en vigueur le 22 avril 2015.

⁶ Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.



Des discussions ont eu lieu sur l'intégration des jeunes sur le marché du travail, et sur la crise européenne des réfugiés. On a préparé l'entrée en vigueur ¹ de l'Accord de la République de Lituanie et de la République de Moldavie sur la protection sociale ². Le Code du travail lituanien ³ a été modifié à deux reprises, entre le 1^{er} avril 2015 et le 30 septembre 2015 ⁴.

La loi n° 2015-06060 a introduit une nouvelle obligation légale à la charge de l'employeur⁵. Il est tenu d'informer les autorités compétentes après embauche, trois jours ouvrables au plus tard à partir de la date de conclusion du contrat de travail ; il est tenu d'informer par écrit l'entrepreneur (lorsque celui-ci est un sous-traitant) de la conclusion d'un contrat du travail avec un ressortissant d'un État tiers. Le non respect de cette exigence est constitutive du délit de travail illégal. Sur demande de l'entrepreneur, l'employeur doit lui présenter les documents disponibles contenant des informations sur l'autorisation de travailler ou de résider légalement en République de Lituanie.

Par suite de la réorganisation des centres de santé publique dans les districts, en cas de maladie professionnelle à l'origine du décès de la victime, selon la loi n° 2015-08052, les employeurs doivent notifier le décès non plus au centre territorial mais au Centre national de la santé publique auprès du Ministère de la Santé⁶.

La réforme du droit du travail (la création d'un modèle social lituanien) menée par le Gouvernement se déroule activement. Afin de moderniser la réglementation juridique, les chercheurs ont présenté des propositions législatives concrètes pour améliorer le droit du travail, le développement de l'emploi et la législation sur les assurances sociales afin de créer un système de relations sociales harmonisé, équilibré, raisonné économiquement et stimulant l'investissement. Les nouvelles normes du droit de travail proposées réglementent le temps de travail et les temps de repos dans le sens d'une plus grande flexibilité, prévoient des délais de préavis de licenciement plus courts et des indemnités de licenciement moindres, réduisent la charge administrative des

employeurs, élargissent la liste des contrats de travail et modifient le mécanisme de rémunération en réformant la fixation de salaire minimum mensuel. Concernant les assurances sociales, l'emploi et la réduction de pauvreté, il est prévu d'introduire une indexation automatique des pensions et de résoudre les problèmes économiques suivants : bas salaires / haut niveau de pauvreté / risque d'exclusion sociale / chômage⁷.

Dans le cadre du dialogue social tripartite, les représentants des travailleurs, des employeurs et du Gouvernement ont cherché un consensus sur les questions sensibles. En juin, le Gouvernement a présenté un paquet de projets de réformes du Code du travail au Parlement, qui les examine depuis. Selon les données du Forum des investisseurs lituaniens⁸, le modèle social aidera à créer environ 85 000 nouveaux emplois, réduira le taux de chômage à 7% et garantira l'augmentation des salaires en Lituanie.

En septembre, les chercheurs ont présenté les résultats d'études d'impact de la crise économique sur l'État de droit et les droits de l'homme en Lituanie. Cette recherche couvre la période 2008-2014 et montre comment la crise économique mondiale a changé les standards de l'État de droit et les droits de l'homme. Une grande attention a été portée pour analyser l'influence de la crise économique sur les droits sociaux⁹. En conclusion, l'étude indique que la crise économique a affecté les droits sociaux plus que les autres droits de l'homme et les libertés en Lituanie. La réduction des salaires, des pensions, des prestations et des allocations sociales, la raréfaction de l'emploi, l'augmentation de la charge de travail sans augmentation de salaire et la faiblesse du dialogue social ont eu des effets négatifs. Pour lutter contre la crise, les autorités lituaniennes ont adopté des solutions de régulation radicales, l'autorégulation du marché de l'emploi et la réduction des droits et garanties des salariés sur initiative unilatérale des employeurs étaient visibles.

⁷ <http://www.socmodelis.lt>

⁸ <http://www.investorsforum.lt>

⁹ D. Petrylaitė, V. Petrylaitė, « Social Rights », in E. Kūris (dir.), *Crisis, the Rule of Law and Human Rights in Lithuania*, Šiauliai, Titnagas, 2015, p. 186 – 248. Accès par internet : <http://www.tf.vu.lt/images/dotacija/Book-Crisis-the-rule-of-law-and-human-rights-in-Lithuania-EN.pdf> (consulté le 2 octobre 2015).

